

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTMÉRAC

Séance du 11 mai 2016

L'an deux mil seize le onze mai à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Montmérac, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric BERGEON, Maire.

Date de convocation : 4 mai 2016

Membres en exercice : 26

Etaient présents : M. BERGEON, M. MOUCHEBOEUF, M. HERAULT, M. GAILLARD, M. LEMBERT, M. DAUGE, M. LEYMARY, M. AMIOT, M. MONICHON, Mme BERTRAND, M. JOLLET, Mme LIBERT, Mme MARCEAU, M. COMBEAU, Mme BORDRON, Mme CHAINIER, Mme PETIT, M. MAROT, Mme FEUILLERE, Mme DURAND, Mme VINCENT.

Absents: Mme PINEAU, Mme BARBEAU, M. MAGNE (excusés) M. GABORIT. M. TESTAUD.

Mme LIBERT Céline a été élue secrétaire de séance.

Lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 11 avril 2016

ORDRE DU JOUR :

1. Fermeture de l'école de Montchaude
2. Organisation des salles associatives
3. Analyse de la mise en place des bacs de regroupement par Calitom
4. Site internet « Montmérac »
5. Adhésion au service de santé et de prévention des risques professionnels du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Charente
6. Autorisation de signature pour convention « Pierres et Fleurs du Pharon »
7. Questions diverses

1. Fermeture de l'école de Montchaude

Monsieur le Maire rappelle que la décision de fermer l'école de Montchaude a été actée par Monsieur l'inspecteur d'Académie. Cette fermeture interviendra en juillet 2017 et, à la rentrée de septembre 2017, les classes de CE1 et CE2 seront transférées à Guimps. Les élus de Montmérac ont souhaité entamer une réflexion avec ceux de Guimps sur l'organisation de cette rentrée, considérant qu'il est important que les familles de notre commune qui souhaiteraient inscrire leurs enfants à Guimps aient des services incitatifs. Lors du conseil d'école du 15 mars avec l'Inspecteur et le Vice-Président de la CDC4B Sud-Charente, il avait semblé clair que tout le monde était d'accord pour « faire ensemble ».

Depuis, Guimps, clairement, ne veut aucune interférence dans leurs décisions, ne souhaite pas que Montmérac s'investisse dans la procédure de transfert de l'école, ni pour l'aménagement des classes et des services qui pourraient être proposés aux parents.

Il est à noter que la CDC4B ne révisera pas ses investissements si les communes ne sont pas d'accord sur la révision attributions de compensation.

Lundi 23 mai, date du prochain conseil d'école, Montmérac va demander d'avoir des informations sur l'organisation de la rentrée de septembre 2017.

Ensuite, la commission « Ecole » pourrait rencontrer les familles pour les informer, recueillir leurs souhaits et attentes et éventuellement savoir où ils comptent inscrire leurs enfants.

A la suite du travail de la commission, une réunion publique pourrait être organisée pour informer la population.

2. Organisation des salles associatives

Le Maire rappelle que Montmérac possède un tissu associatif dense :

Comité des fêtes de Montchaude et Lamérac, La Boule Montécaldienne, C'Drôles, Gym Loisirs, Petits Tréteaux, généalogie, bibliothèque, couture, scrapbooking, 2 sociétés de chasse ...
Il convient donc d'attribuer les salles, d'élaborer un planning et un règlement d'utilisation.

Commune de MONTMÉRAC Séance du 11 mai 2016 2016/46

Les sociétés de chasse ont chacune leur local.

La bibliothèque sera installée à Lamérac dans l'ancien secrétariat, ainsi que l'atelier de couture.

Les Petits Tréteaux resteront à Montchaude ; Ils font part de leur besoin de stockage de matériel.

La généalogie et le scrapbooking seront dans la salle associative de Montchaude.

Monsieur LEMBERT propose d'organiser une journée des associations afin de rencontrer chaque président et de recueillir les attentes, puis le conseil décidera.

3. Analyse de la mise en place des bacs de regroupement par Calitom

Monsieur MONICHON déplore que les ordures mises en sacs papier ne soient pas collectées lors du ramassage en porte à porte dans le village de « Chez Marron », le papier étant plus écologique que le plastique.

La mise en place des bacs est terminée. Cependant, si des besoins nouveaux surviennent, ils seront considérés.

Monsieur le Maire informe qu'au 1^{er} mars 2017, la collecte sera robotisée. Les emplacements seront déterminés précisément par Calitom. Un camion de 25 tonnes assurera la collecte et il conviendra de penser à la préservation de nos vois communales.

4. Site internet « Montmérac »

Le site de Montchaude est arrêté car l'abonnement n'a pas été renouvelé.

Monsieur LEMBERT a trouvé une solution gratuite par la mise d'informations en ligne sans avoir de logiciel à télécharger.

Il faudra contacter OVH pour demander si l'on peut récupérer les données.

Monsieur DAUGE indique la possibilité d'avoir une adresse Facebook.

La commission « communication et vie communale » se réunira mercredi 18 mai.

5. Délibération 53/2016 : Service de santé et de prévention des risques professionnels du CDG de la FPT de la Charente.

Monsieur le Maire

- Fait part à l'assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente dispose d'un service de « **santé et prévention des risques professionnels** ».
- Expose le contenu de deux documents joints à la présente délibération :
 - La chartre qui définit les missions et les modalités d'exercice de ce service ;
 - La convention intitulée « Convention relative à la santé et à la prévention des risques professionnels ».
- Demande à l'organe délibérant l'autorisation de signer la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ❑ De bénéficier de la prestation « **santé et prévention des risques professionnels** » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente ;
- ❑ D'autoriser le Maire à signer avec le Centre de gestion de la F.P.T de la Charente la convention dont le contenu a été exposé et tout acte en découlant ;
- ❑ D'inscrire au budget et de mettre en recouvrement les sommes dues au Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente en application de ladite convention.

6. Délibération 54/2016 : Autorisation de signature pour convention avec le chantier d'insertion « Pierres et Fleurs du Pharon »

Monsieur le Maire

- Fait part à l'assemblée que le chantier d'insertion du CCAS de Baignes-Sainte-Radegonde « Pierres et Fleurs du Pharon » peut être mis à la disposition des communes pour des interventions ponctuelles,
- Indique que le chantier d'insertion pourrait effectuer le débroussaillage d'un sous-bois à cyclamens situé sur la commune de Montmérac,
- Expose le contenu de la convention de réalisation de travaux par le chantier d'insertion,
- Demande à l'organe délibérant l'autorisation de signer la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De faire réaliser le débroussaillage d'un sous-bois à cyclamens,
- D'autoriser le Maire à signer avec Président du CCAS la convention dont le contenu a été exposé et tout acte en découlant.

✚ L'association Pierres et Fleurs du Pharon est intervenue pour nettoyer un site à « Pisseloube » et un bois près du bourg.

Il faudra prévoir un aménagement - accès piéton - pour préserver ce bois où poussent des cyclamens. Le conseil pourrait visiter le site avant une réunion.

7. Questions diverses

Madame Marie-Hélène DURAND, absente lors du dernier conseil, demande à faire partie de la commission « signalétique ».

Les nouveaux horaires de la mairie seront portés sur le Flash Infos de juin et un nouveau panneau des horaires sera commandé.

Informations sur les **frelons asiatiques** et la réglementation des **feux de plein air** seront également diffusées par le biais du Flash Infos.

Frelons asiatiques : inciter les citoyens à s'impliquer dans la lutte en fabriquant des pièges à frelons, sachant que les pompiers ne pourront intervenir que dans les endroits recevant du public. La commune sollicitée par les particuliers devra faire l'avance des services d'un désinsectiseur et seront remboursés à 50 % par le conseil départemental.

La commune pourra envisager de demander une participation aux particuliers.

Sentier La Montécaldienne : RANDO 16 signale une anomalie sur le sentier. Un passage privé a été fermé suite à des dégradations dues à des manœuvres lors d'exercices effectués par les pompiers qui se sont enlisés. Monsieur Jean-Louis JONCHERE, propriétaire du terrain a fait part de son mécontentement car il a dû remettre le passage en état.

Il conviendra de ré ouvrir le chemin rural obstrué sur 200 mètres environ.

En attendant Monsieur JONCHERE autorise l'accès uniquement pour les piétons. Monsieur LEYMARY a posé un panneau.

ATD 16 a communiqué le planning de réalisation de leurs études pour les dossiers demandés lors de leur venue sur site le 13 avril dernier, ces études seront rendues en juin, juillet et août prochains.

Bâtiment de l'ancienne poste : repousser les tuiles qui ont glissé et poser un panneau défense d'entrer.

Monsieur le Maire présente les **relevés des cimetières établis par le Cabinet DOURIEU**.

Le **local du corbillard de Lamérac** sera recouvert par les conseillers un prochain samedi.

Marché des producteurs de pays : La commune est engagée pour cette année mais se pose la question pour les années à venir sachant que l'organisation est très lourde et que peu de producteurs participent du fait de nombreuses contraintes.

Il est fait remarquer que le **terrain de pétanque prend beaucoup de place sur le parking**. Les poteaux de délimitation ont été solidement fixés au sol par l'association.

La question d'organiser **un départ de montgolfières en 2017** est posée sachant que l'opération demande environ 12 000 € de budget.

Monsieur LEYMARY fait le point sur **l'avancée des travaux de la salle associative**. Il propose que la réception des travaux avec les entreprises soit suivie d'un moment convivial avec les conseillers qui prépareraient un pique-nique. Devant un devis de 2 000 € de peinture, le Conseil propose de faire réaliser ces travaux cet été par l'employé communal ou par les associations ou par les conseillers un samedi.

Séance levée à 22h50

2 délibérations prises :

- Adhésion au service de santé et de prévention des risques professionnels du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Charente
- Autorisation de signature pour convention « Pierres et Fleurs du Pharon »